

affaires sur une base plus sûre, et nulle critique méritée ne saurait être faite de ce principe d'augmenter ainsi le capital usité dans les affaires.

17. Alors que les corporations étaient obligées pendant la paix de faire rapport sur leurs bilans annuels, que ces derniers étaient livrés à l'inspection publique, les firmes particulières et les associations ont aussi, pendant la guerre, été requises de faire ces rapports à la Commission du coût de la vie et à la Commission des vivres du Canada. Avant ces rapports, il était impossible de faire un examen satisfaisant du commerce intérieur du pays.

18. On ne saurait dire que le niveau supérieur des prix est fixé. Tout démontre que dans les circonstances actuelles, les prix sont instables. Qu'ils montent ou qu'ils restent stationnaires ou baissent, cela n'a pas encore été déterminé, et apparemment on ne saurait le faire.

19. La vérité est que le rétablissement des conditions modifiées n'a pas encore été réalisé, et tout pesage adventice des facteurs qui l'affectent est impraticable. Tant de facteurs agissants ne sauraient trouver leur franc rétablissement dans la marche réelle des affaires.

20. Si les prix individuels du présent, comparés à ceux de 1914, paraissent être élevés de façon extravagante la comparaison du prix actuel d'une denrée quelconque aux prix des autres denrées accuse dans toute catégorie une hausse uniformisée.

21. Si les conditions sous-jacentes signalées ci-dessus ont contribué à l'augmentation des prix, l'attention étroite et le contrôle du gouvernement sur le commerce du pays a constitué un facteur important pour empêcher une hausse exceptionnelle dans quelques denrées et pour établir l'uniformisation précitée.

22. Les recherches du comité ont démontré que plusieurs des compagnies lancées dans le commerce ont très fortement augmenté leur capital pendant les cinq ou six dernières années. Il y avait eu avant la guerre plusieurs fusionnements et une grande quantité de capitalisation fictive. Une augmentation stable des prix a permis aux corporations de faire de gros profits et de porter les émissions renflées à l'étiage du dividende. Du profitage était inévitable en raison de la valeur augmentée des actions tenues, et justifiable en raison de la dépréciation subséquente prévue de la valeur du stock lors du rajustage. Ces compagnies qui ont créé des réserves sans capitaliser leurs gains peuvent se justifier du cours qu'elles ont suivi. Ceci admis cependant, il reste avéré que dans plusieurs entreprises les profits ont été très élevés et ont exigé que le gouvernement prenne vent de la situation. Votre comité, dans son deuxième rapport, recommandait en conséquence à la Chambre l'établissement d'une commission du commerce ayant pouvoir de régler et de contrôler la situation anormale actuelle.

23. Des cas individuels de profits élevés ont été découverts, mais ceux-là ne sont probablement pas plus nombreux ou excessifs que pendant les temps ordinaires de la paix. Dans quelques cas, ils venaient des commandes de guerre, en d'autres ils découlaient de la spéculation et de l'efficacité et encore, d'autres cas indiquaient des conditions favorisées et l'avidité.

24. Le comité désire faire remarquer que quelque responsabilité pour les frais supérieurs de la vie chère vient à son avis de l'achat gaspilleur du consommateur, comme, par exemple, dans le cas des viandes. La commande des approvisionnements ménagers par téléphone, où l'habitude est de commander ce qu'il y a de meilleur, peut être citée à l'appui; et ceci a une affinité distincte avec le troisième cas, notamment les frais de livraison. Ces frais sont indubitablement accumulés par un usage irréfléchi du téléphone dans les commandes multiples données dans la journée au détaillant. Pendant la période des salaires majorés qui découla de l'augmentation des prix, le public exigea une haute qualité de marchandises de toutes descriptions, et cela tenait exclusivement du contrôle du consommateur. L'absence de diligence dans l'achat est aussi un facteur dans l'augmentation du coût de la vie.

25. Votre comité comprend que l'expansion industrielle découlant de la manufacture des munitions au Canada est une autre cause des prix élevés. Les forts